



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

FR

Discours
Le 1^{er} décembre 2020

Discours de M. Klaus-Heiner Lehne, Président de la Cour des comptes européenne

Présentation du rapport annuel 2019 de la Cour des comptes européenne

Conseil de l'Union européenne (Affaires économiques et financières)

Le 1^{er} décembre 2020

Seule la version prononcée fait foi.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de prendre la parole devant vous aujourd'hui, en présence du Membre de la Cour des comptes chargé du rapport annuel, M. Tony Murphy.

Je pense qu'aucun d'entre nous n'a, jusqu'à présent, connu d'année où autant de **défis** se sont posés. Mais, comme toujours dans l'histoire de notre Union européenne, les **crises** suscitent des **avancées** et des changements novateurs qui semblaient impossibles peu de temps auparavant.

Ainsi, alors que je vous présente le rapport annuel de la Cour des comptes relatif à l'exercice 2019, nous ne devons pas perdre de vue les décisions et accords déterminants qui orienteront les dépenses et la gestion financière de l'UE pour les **sept prochaines années**, à savoir le nouveau budget à long terme de l'UE et, notamment, le fonds de relance *Next Generation EU*.

La Cour a fait tout ce qui était en son pouvoir, en sa qualité d'auditeur externe indépendant de l'Union européenne, pour **continuer à assurer un contrôle efficace des finances publiques** au niveau de l'UE depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Qu'avons-nous constaté?

En ce qui concerne les dépenses, nous estimons que le **taux d'erreur global** est resté **stable** – passant de 2,6 % en 2018 à **2,7 %** en 2019. C'est d'abord **une bonne nouvelle**. Ce chiffre global masque cependant des différences considérables entre les divers domaines d'action.

Dans le domaine de la **compétitivité**, notre taux d'erreur estimatif, essentiellement imputable au remboursement de coûts inéligibles, a augmenté pour s'établir à **4 %**. Comme nous le soulignons depuis un certain nombre d'années, simplifier davantage les règles complexes relatives aux frais de personnel est certainement une partie de la solution. Nous avons également examiné les contrôles effectués tant par la Commission que par des auditeurs externes agissant en son nom et en avons conclu que ces contrôles n'étaient que partiellement fiables. En d'autres termes, la marge de progression en la matière reste importante.

Dans le domaine des **ressources naturelles**, nous avons observé des progrès qui ont permis de ramener le niveau d'erreur estimatif à **1,9 %**. Cela concerne tout particulièrement les **paiements directs**, qui sont essentiellement liés à la superficie des terres agricoles déclarées. Pour ces paiements, qui représentent la majeure partie des dépenses au titre de cette rubrique (70 %), le niveau d'erreur demeure **bien en deçà du seuil de signification**. Les dépenses restantes (soit 30 %), liées **au développement rural, aux mesures de marché, à la pêche et à l'action pour le climat**, continuent toutefois à présenter un **niveau d'erreur significatif**. Notre examen des audits réalisés par certains organismes nationaux a également montré que des améliorations s'imposent toujours.

En ce qui concerne la rubrique **administration**, nous n'avons **pas relevé d'erreur significative**. C'était déjà le cas pour les deux exercices précédents.

Dans le domaine de la **cohésion**, notre niveau d'erreur estimatif s'élève à **4,4 %** compte tenu des corrections appliquées par les autorités des États membres; il est donc inférieur à celui de l'exercice précédent, mais reste néanmoins significatif. Nous avons examiné les travaux de **18 autorités d'audit nationales** – autorités qui jouent un rôle primordial dans le cadre de contrôle et d'assurance – et **encore une fois, mis au jour des erreurs qu'elles n'avaient pas détectées**. Si les autorités nationales et la Commission parvenaient à faire des progrès à cet égard dans les années à venir, nous pourrions nous fier davantage aux travaux réalisés par les autorités d'audit des États membres et aux résultats obtenus, ce qui constituerait une avancée capitale pour l'amélioration du système de contrôle dans ce domaine important. Mais nous n'en sommes pas encore là. Je sais que la Commission veut atteindre cet objectif, qui ne pourra toutefois être réalisé qu'au prix d'efforts substantiels dans les États membres également.

Pourquoi tant insister sur le domaine de la cohésion?

La raison est assez simple: depuis plusieurs années, nous opérons une distinction entre les dépenses que nous estimons exposées à des **risques élevés**, comme celles relevant de la cohésion, et les dépenses pour lesquelles nous jugeons ces risques faibles. Pour ces dépenses à haut risque, le niveau d'erreur reste significatif, avec une valeur estimée à **4,9 %** (contre 4,5 % en 2018).

Alors, que s'est-il passé en 2019? S'il y a bien eu, ici ou là, quelques légères variations (positives ou négatives), **rien n'a fondamentalement changé** dans les domaines d'action concernés. Les **contrôles ex post** présentaient toujours des faiblesses.

En réalité, **la part des dépenses à haut risque a augmenté (53 %)**, en particulier dans le domaine de la cohésion. Cette augmentation n'est pas problématique en soi: la hausse des dépenses de cohésion était attendue et est une bonne chose. Il en résulte toutefois que **la majeure partie de la population que nous avons examinée présente maintenant un niveau d'erreur significatif**. C'est la raison pour laquelle, cette année, la Cour des comptes a émis une opinion négative (ou, en d'autres termes, une opinion **défavorable**) sur les dépenses considérées dans leur ensemble.

Cela s'explique par des **problèmes structurels persistants** dans certains domaines, auxquels il faut remédier. Nous avons besoin de **règles simples et claires** pour l'ensemble des finances de l'UE, mais aussi de **contrôles efficaces** concernant la façon dont l'argent est dépensé et la question de savoir si les résultats escomptés ont été obtenus.

Plus que notre conclusion générale ou notre appréciation globale, ce qui importe, ce sont les réalités de terrain et nos conclusions **très diverses** concernant les différents domaines de dépenses. J'invite donc le Conseil à examiner de près ces domaines.

Cette année, nous avons également publié, pour la première fois, un rapport sur la performance globale du budget de l'UE. Ce rapport innovant s'inscrit dans le cadre de notre rapport annuel et constitue donc une contribution à la procédure de décharge. Il montre qu'alors même que les informations sur la performance au niveau de l'UE continuent de s'améliorer et deviennent plus nuancées, des défis restent à relever. La qualité des évaluations de la performance menées par la Commission est inégale, tout comme la performance elle-même des programmes de dépenses. En outre, l'UE devra renforcer encore la fiabilité des informations sur la performance.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'adresse à vous alors que la **prochaine période de financement** est sur le point de débiter. Le montant des dépenses de l'UE va être multiplié pratiquement par deux dans les prochaines années. Je vous invite donc à **tirer les enseignements de notre expérience** afin d'établir le meilleur système possible. Pour la nouvelle période septennale, l'Union devra être capable de déterminer ce qui a bien fonctionné, et ce qui a moins bien fonctionné, pendant la période précédente.

Alors, **protégeons les intérêts financiers de l'UE** contre les irrégularités et la fraude. En 2019, nous avons transmis à l'OLAF neuf cas de fraude présumée, détectés dans le cadre de nos audits. Je me réjouis à la perspective de coopérer tout aussi étroitement avec le Parquet européen.

Le prochain budget à long terme de l'UE, y compris le plan de relance pour l'Europe, **présente également des défis majeurs pour la Cour des comptes** du fait de sa dimension sans précédent. Pour être à même de vérifier si ces fonds sont utilisés de façon durable, la Cour aura besoin de disposer de **davantage de ressources**.

Tirons aussi les leçons du passé en lançant la nouvelle période de financement **dès que possible**. Mais n'oublions pas pour autant qu'à la fin de 2019, l'avant-dernière année de la période budgétaire septennale actuelle, seulement 40 % du montant total des financements convenu pour la période 2014-2020 avaient fait l'objet d'un paiement, et certains États membres avaient utilisé moins d'un tiers des fonds qui leur avaient été alloués. L'**absorption des fonds de l'UE** continue de poser des difficultés sur le terrain, indépendamment des objectifs ou des exigences définis au niveau politique. Ce problème a contribué à l'augmentation des engagements restant à liquider, qui, fin 2019, ont atteint près de 300 milliards d'euros. Il conviendra de prendre des mesures appropriées pour traiter cette question au cours du prochain cadre financier pluriannuel.

Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective d'un nouveau cadre financier pour les sept années à venir, et en particulier du fonds de relance *Next Generation EU*, il incombe plus que jamais également aux États membres d'œuvrer pour une gestion saine et durable des finances de l'UE dans l'intérêt des citoyens européens. Le rapport de cette année, que j'ai eu le plaisir de vous présenter aujourd'hui, montre que tous les intervenants devront déployer des **efforts supplémentaires** pour utiliser au mieux les fonds de l'UE afin de façonner l'avenir de l'Europe.

Je vous remercie de votre attention.